

MAIRIE DE L E V E N S
REPUBLIQUE FRANÇAISE
 Liberté – Egalité – Fraternité
 Département des Alpes-Maritimes
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier juillet, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Antoine VERAN, Maire de Levens, qui constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme Michèle CASTELLS, M. Nicolas BRAQUET, Mme Ghislaine BICINI, M. Roger MAJDALANI, Mme Monique DEGRANDI, M. Eric GIRARD, Mme Ghislaine ERNST, M. Yan VERAN, Mme Danièle TACCONI, M. Georges REVERTE, Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE, M. Gérard MARIGNANE, Mme Jeanne PLANEL, Mme Claude MENEVAUT, M. Dominique BROSSARD, M. Alexandre ROMEO, M. Eric BERNIGAUD, M. Gilles MAIGNANT, M. Michaël ROSA, Mme Valérie BARDY, M. Luca BOUZALMATE, Mme Maïmouna BONNEFOND, M. Robert TOMBAKDJIAN, M. David KOREN.

Etaient représentées : Mme Laurence LASSOUQUE a donné pouvoir à Mme Monique DEGRANDI,
 Mme Olivia VITETTA a donné pouvoir à Mme Michèle CASTELLS,
 Mme Caroline GRICOURT a donné pouvoir à M. Nicolas BRAQUET,
 Mme Geneviève CUNY a donné pouvoir à David KOREN.

Mme Michèle CASTELLS est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers : en exercice : 29 / Présents : 25 / votants : 29

Rapporteur : M. Roger MAJDALANI

11- DECISION MODIFICATIVE n° 1 – BP 2026

Considérant une imputation erronée pour la perception de subventions sur l'opération de réhabilitation et de création de logements sociaux dans l'ancien presbytère (titre 1186 de 2021), il convient de régulariser les écritures de l'exercice 2021, afin d'amortir le bien sur le bon compte l'immobilisation, et de prévoir au BP 2026 les crédits nécessaires :

Dépenses		Recettes	
Compte 13178	24 327.20 €	Compte 13151	24 327.20 €

Considérant que les études relatives au groupe scolaire Saint Roch ne sont pas suivies de travaux, il convient de basculer l'immobilisation imputée au 2313 au compte 2031 et de prévoir les crédits nécessaires au BP 2026 :

Dépenses		Recettes	
Compte 2031	417 753.35 €	Compte 2313	417 753.35 €
Opération 70			

Ces frais étant amortis sur 5 ans, il conviendra d'abonder la dotation aux amortissements.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 28 voix pour et une abstention (M. David KOREN) :

- d'approuver la décision modificative n° 1, telle que présentée ci-avant.

Fait à Levens, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Antoine VERAN.

AR Prefecture

006-210600755-20260701-DELIB11_010726-BF
Reçu le 02/07/2026